

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2021

Présents: Mmes Pizard Chantal, Dustour Peggy, Michaud Christine, MAGNIN Jessica

Mrs Bregand Frédéric, Chenu Laurent, Gousset Jérôme, Signori Frédéric, Heuzebroc Franck, Lucereau Daniel

Absent excusé : BALLOCH Alexandre

Secrétaire de séance : PIZARD Chantal

Début réunion 20H30

1/ Modification de statuts de Jura Nord : loi de mobilité « LOM »

1. CONTEXTE

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020.

2. PROPOSITIONS

Considérant que la Communauté des communes Jura Nord est dotée et souhaite favoriser la mise en place sur son territoire de plusieurs actions et services dans le domaine de la mobilité comme des transports publics réguliers (bus, train), le transport scolaire y compris méridien, le transport à la demande, la mobilité partagée comme le co-voiturage, l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements doux, des mobilités solidaires, à énergie alternative.

La CCJN souhaite être en mesure de poursuivre la construction de son projet de développement territorial durable (développement de la mobilité pour tous) en devenant un acteur identifié e légitime des mobilités. Ainsi, la CCJN pourra garder l'initiative et avoir de la souplesse dans ses choix politiques mobilité et environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 CONTRE et 1 Abstention :

- **REFUSE** les modifications statutaires proposées, telles qu'elles sont énumérées ci-dessus et développées dans le projet de nouveaux statuts joint à la présente délibération ;

REFUSE de transférer à la Communauté de Communes Jura Nord la compétence organisation de la mobilité car les volontés de la CCJN ne sont pas assez clairement identifiées.

2) Attributions de compensation définitives 2019

1. CONTEXTE

La Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées et de permettre un calcul des attributions de compensation.

Un ajustement des attributions de compensation (AC) a été nécessaire avec l'intégration à la CCJN de 7 nouvelles communes en 2019.

Le montant initial des AC avait été fixé pour Etrepigny, en 2019 à 29 899€, après ajustement le montant des AC définitives est de 29 899€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 Voix POUR et 1 Abstention :

- **APPROUVE** le montant définitif des attributions de compensation à 29 899€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Décisions modificatives au budget 2021 :

Budget Communal 2021 :

	<u>Crédit</u>	<u>Débit</u>
<u>Investissement</u> : remboursement caution appartement	165 : + 461€	2188 : - 461€
<u>Fonctionnement</u> : révision crédit indemnités des élus	6531 : + 1000€	6688 : - 1000€

4/ Indemnité de gardiennage 2021 :

L'indemnité de gardiennage pour l'église s'élève à 479,86€ (annuel) pour un habitant de la commune.

M le Maire propose de renouveler Mme Marielle GODARD en tant que titulaire et Mme Chantale PIZARD en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE que Mme GODARD Marielle soit titulaire pour le gardiennage de l'église
Et Mme PIZARD Chantal suppléante.

ACCEPTE le versement d'une indemnité annuelle de 479.86€ au profit de Mme GODARD Marielle.

DEMANDE que les communes bénéficiaires de l'église participent à cette indemnité selon la répartition ci-dessous :

La Bretenière 23% de l'indemnité

Plumont 18% de l'indemnité

5/ Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien

L'agent recrutée en avril dernier donnant satisfaction, M Le Maire propose de renouveler le contrat dont l'échéance est au 14 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE :

- le renouvellement du contrat de l'agent d'entretien des locaux non titulaire à hauteur de 4 heures par semaine, rémunéré selon l'indice majoré 342, indice brut 370 pour une durée de 6 mois à compter du 14 juillet 2021.
- Monsieur Le Maire à signer le contrat avec la personne recrutée.

6/ CCAS : Aide exceptionnelle

Suite à sa réunion de mai dernier, le CCAS a souhaité venir en aide à une famille dans le besoin.

Une proposition du CCAS à hauteur de 800€ a été soumise au Conseil Municipal

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

ACCEPTE de verser sur justificatif une aide exceptionnelle de 800€

7) Recensement de la population 2022 :

M le Maire propose de nommer Mme PASTEUR Angéline, coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu en janvier prochain. Mme PASTEUR sera l'interlocuteur de la commune auprès de l'INSEE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ACCEPTE la nomination de Mme PASTEUR, coordonnateur communal pour le recensement 2022.

8/ Questions diverses :

- Le défibrillateur a été livré, il sera posé prochainement près des panneaux d'affichages, place de la mairie.
- Sens Unique Rue Fardée : La rue Fardée sera rétablie en double sens prochainement, la commission en charge de ce dossier finalise les aménagements
- Travaux divers : Les chantiers de la vierge et du cimetière (grille d'entrée) vont arriver à leur terme.
- Sécurité incendie salle des fêtes : des plans d'évacuation seront affichés dans la salle, et des blocs « sécurité » lumineux vont être changés prochainement par l'entreprise Feuvrier.
- Une journée inter-associations aura lieu le 04 septembre 2021.
- Rappel : le bureau de vote pour les élections des 20 et 27 juin est établi à la salle des fêtes.

Séance levée à 22h50

Le secrétaire

C PIZARD

Le Maire

